



Obligation d'aller tout droit à la prochaine intersection



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Obligation de contourner par la gauche



Obligation de contourner par la droite



Obligation de tourner à gauche à la prochaine intersection



Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit ou à gauche à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit ou à droite à la prochaine intersection



Voie obligatoire pour les piétons



Voie obligatoire pour les cycles



Chaînes obligatoires sur 2 roues motrices



Obligation d'allumer vos feux

Les panneaux ronds à fond bleu sont des obligations, d'autres panneaux que ceux-ci existent, l'obligation est marquée dessus.



Interdiction à tous les véhicules de circuler dans les 2 sens



Sens interdit à tous les véhicules



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour jusqu'à la prochaine intersection



Voie interdite aux véhicules de transport de marchandises



Voie interdite aux piétons



Interdiction aux véhicules de transport de marchandises de + de 3.5 t de dépasser les véhicules à moteur autres que les 2 roues



Interdiction de dépasser les véhicules à moteur autres que les 2 roues



Accès interdit aux véhicules dont la largeur totale dépasse 2.5 m



Accès interdit aux véhicules à moteur



Interdiction de dépasser la vitesse indiquée sur le panneau



Interdiction de stationner



Interdiction de s'arrêter et de stationner



Accès interdit aux véhicules dont le poids excède la valeur indiquée



Virage à droite



Zone souvent ventée



Circulation dans les deux sens



Chutes de pierres



Pente au pourcentage indiqué sur le panneau



Autres dangers



Sortie d'école



Chaussée glissante



Rétrécissement de la voie



Dos d'âne ou cassis



Succession de virages dont le 1er est à droite



Traversée d'animaux indiqués sur le panneau



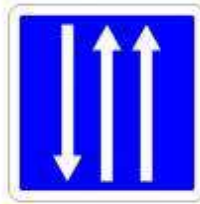
Feux tricolore

L'étendue du danger peut être indiquée sur un panneau en dessous du panneau de danger

ex : 1000 m



Attention au feu



3 voies dont 2 dans un sens et une dans l'autre sens



Dos d'âne



Aire de pique-nique



Priorité à la circulation venant dans le sens inverse



Voie sans issue



Passage piéton



Vitesse conseillée



Parking



Informations sur les activités touristiques



Route pour automobiles



Voie de détresse à droite